



Luc-La-Primaube,
Le 05 avril 2022

NOTE AUX DIRIGEANTS POUR REMPLIR LES ETATS DE FRAIS DE 2021

Comme chaque année, le club propose à ses dirigeants imposables à l'impôt sur le revenu, d'établir un « état des frais » faisant apparaître le montant des dépenses engagées à titre personnel dans le cadre de leur activité bénévole au sein de l'association. Cet état concernera la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et **devra être daté impérativement du 31 décembre 2021.**

Ce document devra être retourné, complété et signé, à ALAUZET Myriam, Co-Présidente du L.P.F.C, uniquement par mail, à l'adresse suivante :

myriamalauzet@gmail.com

Et ce avant le 22 mai 2022. A réception de ce document, le club vous délivrera une attestation de « don » qui correspondra au montant de vos frais engagés. A l'aide de cette attestation, vous serez en mesure de demander une réduction d'impôt de 66 % des sommes laissées à la disposition du club et ceci dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Conseils pratiques pour remplir cet état de frais :

- a) **Frais du véhicule** : le barème en vigueur est de **0,324€** par kilomètre parcouru et s'applique à tout type de véhicule (la puissance du véhicule n'est plus prise en compte).
- b) **Procéder à une évaluation raisonnable** pour les frais de bureau ou de téléphone **uniquement.**
- c) **Dater votre état de frais du 31 décembre 2021**
- d) **Adressez-le à ALAUZET Myriam avant le 22 mai 2022 par mail :**

myriamalauzet@gmail.com

- e) **L'attestation de « don » qui vous sera adressée** en retour à votre adresse mail, devra être conservée.
- f) Le montant du « don » sera transcrit à la ligne UH de la déclaration.

Sportivement,

Myriam ALAUZET

